



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Quarante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique

Sixième réunion conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

Abidjan (Côte d'Ivoire)
25-26 mars 2013



COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Huitième session de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances



Distr. générale

E/ECA/CM/46/3
AU/CAMEF/MIN/Rpt/(VIII)
26 mars 2013

Français
Original: anglais

**RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS DE LA SIXIÈME RÉUNION ANNUELLE
CONJOINTE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'ÉCONOMIE ET
DES FINANCES DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA CONFÉRENCE DES
MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CEA**

Introduction

1. La réunion du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 21 au 26 mars 2013.

A. Participation

2. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales ci-après étaient représentées: Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

4. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Banque mondiale, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale de la météorologie (OMM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme alimentaire mondiale (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Siège de l'ONU.

5. Les organisations ci-après étaient également représentées par des observateurs: ActionAid International (AAI), African Advisory Board, African Center for Development Capacity Building (AFCAB), African Export-Import Bank, African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD), African Health Economics and Policy Association (AfHEA), African Institute for Development Policy (AFIDEP), African Monitor (African Voices for Africa's Development), African Population and Health Research Center (APHRC), Agence japonaise de coopération internationale (JICA), AMYRIS, Association des banques centrales africaines (ABCA), Association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD), Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI), Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), Banque centrale des États d'Afrique centrale (BEAC), Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Center for Constitutional Governance (CCG), Central Organization of Trade Unions (COTU), Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Centre européen pour la gestion des politiques de développement (EDCPM), Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), Columbia University, Congrès des économistes africains,

Cooperative Institute for Research in Environmental Sciences (CIRES), East-West Center (EWC), Fédération internationale pour la planification familiale, Fondation Mo Ibrahim, Forum et Réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD), Gates Institute, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI), Le Patronat ivoirien, Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Union africaine, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), Organisation internationale de la francophonie (OIF), OXFAM International, Packard Foundation, Projet pour l'observation et le plaidoyer sur la gouvernance en Afrique (AfriMAP), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEOMA), Union panafricaine des postes (UPAP), United States Agency for International Development (USAID), Université du Congo, Université de Thiès et William and Flora Hewlett Foundation.

B. Compte rendu des travaux

Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

6. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par les personnalités suivantes: M. Dieudonné Bouddhou, Président du Bureau sortant de la Conférence, M. Abdallah Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, et M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques. La réunion a été ouverte au nom du Gouvernement de la Côte d'Ivoire par Mme Nialé Kaba, Ministre auprès du Premier Ministre chargée de l'économie et des finances.

Allocutions d'ouverture

7. Dans son allocution d'ouverture, M. Dieudonné Bouddhou, Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la réunion conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a remercié le Gouvernement et le peuple ivoiriens de leur hospitalité et d'avoir accueilli la réunion dans la belle ville d'Abidjan.

8. M. Bouddhou a félicité Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, et M. Carlos Lopez, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, pour leur récente nomination à la tête des deux principales institutions africaines. Il a également rendu hommage aux fonctionnaires de ces deux institutions pour le travail investi dans la préparation de la conférence.

9. M. Bouddhou a noté que le thème retenu cette année pour la conférence « *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique* » était à la fois opportun et important, car il aiderait à concentrer l'attention sur les défis liés à la réalisation de la transformation structurelle en Afrique grâce à une industrialisation fondée sur l'exploitation des ressources naturelles. Il a appelé l'attention sur certaines des activités importantes mises en œuvre par la CEA et la Commission de l'Union africaine (CUA) dans le cadre du suivi des décisions et des recommandations de la conférence de l'année précédente, sous la direction du Bureau sortant. Ces activités avaient notamment porté sur l'organisation du Forum pour le développement de l'Afrique, consacré à la « gestion et mobilisation des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique », le Forum sur la gouvernance en Afrique, la création du Centre africain de mise en valeur des ressources minérales à la CEA pour appuyer la mise en œuvre de

la Vision africaine des mines et le soutien apporté aux pays africains dans le cadre des négociations sur les changements climatiques. Il a exprimé sa profonde gratitude à tous les membres du Bureau sortant pour leur appui et leur collaboration, qui avaient rendu possibles ces réalisations.

10. Dans son allocution, M. Abdallah Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, a dit que la Conférence était devenue la principale plate-forme pour la concertation et la recherche de consensus sur les questions économiques et de développement social intéressant l'Afrique et qu'elle fournissait des directives stratégiques pour les activités de la CEA et de la Commission de l'Union africaine.

11. M. Hamdok a donné un aperçu des conditions économiques et sociales récentes en Afrique et a appelé l'attention sur certaines des principales activités entreprises par le secrétariat de la CEA en appui au programme de développement des États membres. L'Afrique avait enregistré une croissance impressionnante de 5 % en 2012, due essentiellement à la forte demande de produits de base et à leur prix élevé et appuyée par des politiques macroéconomiques plus efficaces. Toutefois, cette croissance avait été inégale entre les pays et les secteurs et ne s'était pas traduite par une création importante d'emplois, ni une réduction significative de la pauvreté. Des politiques et des stratégies adaptées étaient nécessaires pour assurer une croissance inclusive et équitable qui bénéficierait à la majorité des Africains. À cet égard, le thème de la conférence de cette année aiderait à élaborer des stratégies et des recommandations appropriées pour accélérer l'industrialisation en Afrique.

12. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA a souligné le rôle important que la CEA jouait en appui au développement de l'Afrique, notamment en faisant mieux entendre la voix du continent dans les processus mondiaux relatifs aux discussions sur les changements climatiques et le commerce, en définissant la position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015, en faisant la promotion de la coopération Sud-Sud aux fins de la création d'infrastructures et du développement du commerce et de l'agriculture, et en luttant contre le problème des flux financiers illicites en provenance d'Afrique. La CEA avait également entrepris une étude particulièrement importante sur les relations de l'Afrique avec les pays dits BRICS.

13. Dans son allocution, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques, a fait observer que le débat sur le thème de l'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique aurait dû avoir lieu depuis longtemps étant donné que l'Afrique représentait 12 % du PIB mondial. Le continent bénéficiait également d'une population jeune qui pourrait être utilisée pour exploiter les vastes ressources naturelles dont le continent était doté afin de réaliser une industrialisation rapide et la transformation structurelle nécessaire. La conférence de cette année offrait donc l'occasion de débattre de mesures visant à promouvoir l'industrialisation fondée sur les produits de base, qui serait synonyme d'une plus grande valeur ajoutée sur les ressources naturelles en Afrique, de création d'emplois pour les jeunes en particulier et de réduction de la pauvreté. Pour que l'industrialisation puisse décoller, il convenait de pallier les lacunes constatées de longue date dans les domaines des infrastructures, des ressources humaines et des finances, ainsi que de la science et de la technologie. Comme l'année 2013 marquait le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), devenue l'Union africaine, il serait également opportun de réfléchir aux succès et aux difficultés du développement au cours des 50 dernières années afin de définir le programme de l'Union africaine pour les 50 prochaines années.

14. S'exprimant au nom du Gouvernement ivoirien, la Ministre auprès du Premier Ministre chargée des finances et de l'économie, Mme Nialé Kaba, a souhaité aux participants la bienvenue à Abidjan et à la conférence. Elle a remercié la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique de l'honneur conféré à son pays d'organiser la Conférence de cette année. Elle a ajouté que la tenue de la réunion était également le signe de l'adhésion et du soutien remarquables des autres pays africains au relèvement et au nouvel essor de la Côte d'Ivoire.

15. Mme Kaba a noté que le choix du thème de cette année, l'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique, soulignait combien l'industrialisation avait un rôle essentiel pour le développement du continent. Elle a mis en évidence certains des principaux défis et obstacles que les pays africains devraient surmonter dans le contexte de l'industrialisation, notamment la nécessité de promouvoir une croissance partagée et de convertir les ressources naturelles de l'Afrique en marchandises à haute valeur ajoutée et l'importance de la transformation structurelle et de la diversification. La Ministre a ensuite partagé l'expérience de son pays en matière d'industrialisation. Elle a indiqué que la Côte d'Ivoire aspirait à obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020, objectif poursuivi dans le cadre du programme national du pays sur l'industrialisation adopté en 2012 et en cours d'exécution. Le plan mettait l'accent sur la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance économique et de l'industrialisation. Le nouveau plan contribuerait aussi à attirer les investissements étrangers directs. Les conclusions de la réunion aideraient la Côte d'Ivoire à finaliser sa politique industrielle.

16. À l'issue de son allocution liminaire, la Ministre, au nom du Gouvernement ivoirien, a déclaré officiellement ouverte la réunion du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Elle a souhaité aux participants des délibérations fructueuses.

Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau [point 2 de l'ordre du jour]

17. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
4. Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et programme de développement pour l'après-2015.
5. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique.
6. Mise à profit de la rente démographique.
7. Présentation du thème de la Conférence: *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique.*

8. Mise en œuvre des résultats de Rio+20 en Afrique.
 9. Questions statutaires.
 10. Questions diverses.
 11. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution.
 12. Clôture de la réunion.
18. Le Comité a élu à l'unanimité le Bureau suivant:
- | | |
|---------------------------|---------------|
| Président: | Côte d'Ivoire |
| Premier Vice-Président: | Kenya |
| Deuxième Vice-Président: | Algérie |
| Troisième Vice-Président: | Lesotho |
| Rapporteur: | Cameroun |

Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

19. Un représentant du secrétariat a donné un aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique. Dans l'ensemble, la croissance était demeurée forte, s'établissant à 5% au-dessus de la moyenne mondiale, ce en dépit du marasme et de l'incertitude qui prévalaient à l'échelle mondiale. Cependant, les résultats économiques variaient selon les sous-régions et les secteurs et la croissance restait tributaire des exportations de produits de base, malgré la diversification en faveur des secteurs non producteurs de produits primaires. Les perspectives de croissance pour 2013 étaient solides malgré le ralentissement de l'économie mondiale, mais elles étaient encore exposées à divers risques. Les progrès en matière de développement social demeuraient lents et posaient un défi, étant donné que l'inégalité, la faim, la pauvreté et la piètre qualité de l'enseignement, le sous-emploi et le chômage restaient des sujets de préoccupation. La présentation a fait apparaître que la transformation structurelle, soutenue par la création de valeur ajoutée, était essentielle à la réduction de la pauvreté et à la croissance inclusive et qu'elle améliorerait les conditions sociales en Afrique; elle devrait reposer sur une mobilisation accrue des ressources intérieures.

20. Au cours des débats qui ont suivi, plusieurs participants ont fait observer que des taux de croissance positifs ne se traduisaient pas toujours par une croissance de grande qualité, pas plus qu'ils ne suffisaient pour un développement inclusif. Pour qu'elle soit durable et inclusive, la croissance devait aller de pair avec la diversification économique et la création de valeur ajoutée.

21. L'industrialisation accélérée pourrait contribuer à la réalisation d'un développement durable et inclusif en Afrique. Toutefois, il était nécessaire d'identifier et de refléter les différentes options ou les différents modèles de développement qui s'offraient au continent afin de déterminer si l'industrialisation était l'option la plus viable. À cet égard, des participants ont souligné la nécessité d'une étude ou d'un audit approfondis des ressources humaines pour faire le point sur la capacité et/ou les lacunes du continent en matière de ressources humaines, en vue de déterminer une voie appropriée conduisant au développement dudit continent. Dans le même ordre d'idée, il a été souligné combien il

importait de développer les mécanismes intérieurs servant à financer l'innovation et l'industrialisation dans le continent.

Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et programme de développement pour l'après-2015 [point 4 de l'ordre du jour]

22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait une présentation sur l'état de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique en 2012, sur les progrès majeurs ainsi que les problèmes rencontrés. Concernant les progrès, tant les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire que les taux d'achèvement de ce cycle d'études s'étaient améliorés, 70 % environ des enfants africains terminant l'école primaire. L'égalité des sexes s'était également améliorée à l'école primaire, mais progressait lentement dans les autres ordres d'enseignement, huit pays seulement ayant réalisé l'objectif de 30 % de femmes occupant des sièges au parlement. De grandes avancées avaient été enregistrées dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. En dépit de ces améliorations, des défis redoutables subsistaient dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de la santé avec près de la moitié de la population du continent disposant de moins de 1,25 dollar par jour, en plus de la persistance des inégalités de revenus, des taux élevés de mortalité maternelle et infantile ainsi que du chômage et du sous-emploi, l'incidence de l'emploi vulnérable atteignant 76 %. La présentation a fait ressortir la nécessité d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD, en mettant l'accent en particulier sur la réalisation de la sécurité alimentaire.

23. Une deuxième présentation a porté sur les consultations régionales en cours pour la définition d'une position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, tâche à laquelle s'étaient actuellement attelés la CUA, la CEA, la Banque africaine de développement et le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, pour donner suite à une demande formulée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Un projet de position commune avait été récemment adopté à Tunis, couvrant quatre domaines prioritaires, à savoir la transformation économique, l'innovation technologique, le développement humain, ainsi que le financement et le partenariat. Un certain nombre de vecteurs du développement avaient également été identifiés, notamment la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, les capacités institutionnelles et le développement des infrastructures. Il a été demandé au Comité d'experts d'examiner le projet de position commune africaine et de formuler ses observations et ses vues, lesquelles seraient ensuite transmises à la Conférence des ministres pour examen et approbation, avant que le projet ne soit soumis au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de mai 2013 pour adoption. La position commune africaine servirait de contribution aux débats de l'Assemblée générale concernant le programme de développement pour l'après-2015 appelé à remplacer les OMD.

24. Les débats qui ont suivi ont mis en lumière un certain nombre de points et de recommandations importants:

a) Les pays africains ont été invités à adopter une approche multisectorielle dans les interventions en matière de santé, afin d'accélérer les progrès dans ce domaine;

b) Il était nécessaire d'accroître les investissements dans la production agricole et les agro-industries, en tant que stratégie visant à accélérer la réalisation de la sécurité alimentaire, voire l'autosuffisance alimentaire.

c) Les pays africains ont été invités à jouer un rôle de premier plan dans la définition et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, afin de faire en sorte que ce programme réponde vraiment aux besoins de développement du continent;

d) Tout programme de développement pour l'après-2015 devait être suffisamment inclusif, sans que soit nécessairement élargie la portée des indicateurs et objectifs de développement contenus dans les OMD, et le processus doit suivre une approche ascendante au lieu de la traditionnelle approche descendante qui a caractérisé la formulation des programmes ou cadres de développement antérieurs;

e) Il convenait de souligner l'importance de statistiques fiables et la capacité de mettre au point des indicateurs appropriés pour mesurer et suivre les progrès accomplis dans le développement de l'Afrique;

f) Les débats en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 devraient permettre les ajustements nécessaires pour accélérer les progrès vers la réalisation des OMD d'ici à 2015.

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 5 de l'ordre du jour]

25. Dans son exposé, le secrétariat s'est interrogé sur la portée des progrès accomplis après 50 ans d'efforts en vue de l'intégration régionale de l'Afrique. Les réalisations modestes obtenues à ce jour comprenaient la mise en place d'un marché commun et d'une union douanière en Afrique de l'Est et la mise en place de plusieurs projets pour promouvoir l'intégration, malgré les difficultés de financement. Des progrès avaient aussi été faits dans la mise en place d'institutions nécessaires à cette intégration, tels la Banque africaine de développement et le Parlement panafricain, tandis que des discussions étaient en cours concernant la création du Fonds monétaire africain et de la Banque africaine d'investissement, entre autres.

26. Plusieurs obstacles à l'intégration régionale ont été mis en évidence. La libre circulation des personnes restait problématique; le financement des projets d'intégration continuait de dépendre en grande partie de contributions extérieures; la micro-souveraineté sévissait encore et restait un obstacle à l'intégration politique; les différences linguistiques continuaient d'entraver l'unité du continent; les statistiques, un facteur fondamental de souveraineté, avaient été négligées; le commerce intra-africain demeurait faible (10 % des échanges totaux du continent); et la création d'une monnaie unique était encore une perspective lointaine, avec plus de 40 monnaies actuellement en circulation sur le continent.

27. Dans le contexte de la discussion sur l'intégration régionale en Afrique, on devrait rouvrir le grand débat sur les options proposées par les présidents Nyerere et Nkrumah à l'indépendance en matière d'intégration, pour voir laquelle de ces options pouvait être utilement appliquée par l'Afrique aujourd'hui. Nkrumah avait appelé à une intégration rapide, de sorte que les aspirations à la souveraineté n'empêchent pas la marche vers l'intégration, tandis que Nyerere préconisait une approche graduelle basée sur la mise en place de piliers régionaux.

28. À l'issue des échanges, le Comité a recommandé que:

a) Les gouvernements assurent une plus grande participation et inclusion des parties prenantes dans les processus et programmes d'intégration, en particulier s'agissant des citoyens ordinaires, de la société civile et du secteur privé;

b) Les gouvernements garantissent une plus grande mobilisation des ressources pour soutenir le développement des PME en Afrique, lequel était un moyen de stimuler la production locale et le commerce intra-africain, ainsi qu'un catalyseur de l'intégration régionale;

c) Les gouvernements élaborent et mettent en œuvre des stratégies et plans d'intégration et de développement de l'Afrique;

d) Le secrétariat entreprenne une étude comparative sur les deux approches possibles de l'intégration (approches rapide et graduelle prônées respectivement par les présidents Krumah et Nyerere), qui comprenne une analyse des échéanciers, coûts et autres implications de l'une et de l'autre pour pouvoir choisir en connaissance de cause entre les deux;

e) Les gouvernements investissent d'avantage dans les infrastructures afin de lever les obstacles que représentent l'insuffisance et l'inadéquation des infrastructures en vue de renforcer l'intégration régionale et d'accroître les échanges commerciaux entre pays africains.

Mise à profit de la rente démographique [point 6 de l'ordre du jour]

29. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait une présentation interactive intitulée ENGAGE portant sur le dividende démographique pour l'Afrique. Il a noté que la réduction des taux de fécondité élevés pouvait créer des possibilités de croissance économique si des politiques adéquates étaient en place en matière d'éducation, de santé et de marché du travail.

30. L'orateur a évoqué les expériences positives menées en Asie et connues sous le nom de dividende démographique et a souligné le rôle que le changement démographique y a joué. En particulier les baisses de la mortalité infantile et juvénile suivies par des baisses de fécondité et le rôle important d'interventions majeures dans la santé faites pour la survie de la mère et de l'enfant et l'espacement des naissances ont été soulignés. Ces tendances ont été reproduites dans plusieurs pays africains comme par exemple l'Afrique du Sud, le Botswana et le Maroc, et il y a des possibilités qu'il en soit de même au Ghana, au Kenya et au Rwanda.

31. Les deux intervenants sur la présentation ENGAGE ont souligné la pertinence du dividende démographique pour l'Afrique et ont invité les États membres africains à adopter activement leurs propres approches pour réaliser des bénéfices et accélérer la croissance économique.

32. Au cours du débat, plusieurs participants ont fait part de l'expérience de leur pays et ont soulevé des questions sur les interactions entre de nombreux facteurs et processus de développement et la certitude du succès de diverses approches. En particulier, l'applicabilité de la transition démographique et des expériences concernant le dividende de pays extérieurs à l'Afrique, a été examinée. Le Comité a noté que la transition démographique, c'est-à-dire la baisse de la mortalité infantile et de la fécondité, est un fait inéluctable. Il a aussi noté le caractère hétérogène des transitions observées dans les

différents pays africains. Le débat a également porté sur les moyens d'influencer le rythme de ces baisses ainsi que sur les types de politique sociale et économique à mettre en place pour les accélérer. Le Comité a encore noté que les approches pour réaliser le dividende démographique devaient être adaptées aux circonstances de chaque pays.

33. Les pays africains devaient déterminer leur propre voie pour opérer la transition démographique et définir leur propre vision pour réaliser le dividende démographique. Ils ne devaient pas nécessairement suivre d'autres modèles régionaux, et de fait le dividende démographique en Afrique pourrait se révéler unique en termes de structure, de processus et de caractère. En conclusion, plusieurs États membres se sont dit intéressés à poursuivre le dividende et se sont montrés désireux d'en savoir davantage sur les politiques sociales, sanitaires et budgétaires à combiner pour assurer la croissance économique durable et notamment, la création d'emplois.

34. À l'issue de la séance, les recommandations suivantes ont été formulées:

a) Pour la réalisation du dividende démographique, il n'existait pas de solution unique convenant à tous les États membres. Chaque pays devrait définir sa propre approche pour réaliser le dividende en tenant compte de ses propres spécificités. Les approches devraient en outre prendre en compte l'importance de la culture dans les différents contextes;

b) Une approche multisectorielle serait nécessaire dans les interventions portant sur le dividende démographique. En particulier, des investissements dans l'éducation, la santé, la nutrition et la formation des compétences sont essentielles pour accélérer le changement démographique nécessaire pour instaurer les conditions permettant aux pays africains de récolter le dividende démographique;

c) Il importait de trouver des réponses immédiates pour les jeunes entrant sur le marché du travail et fondant une famille. Pour leur assurer un avenir prometteur, il incombait pour ceux qui le peuvent d'identifier des modèles de création d'emploi efficaces;

d) La vision du futur devait être définie par les pays africains et l'on devrait s'assurer que les objectifs du Millénaire pour le développement soient réalisés et que les objectifs post-OMD permettaient à chaque pays de réaliser le dividende démographique;

e) Les pays africains devaient intégrer la dimension démographique dans tous les programmes de développement et renforcer le lien entre le dividende démographique et la croissance économique, y compris en faisant la promotion d'un développement inclusif.

Présentation de thème de la réunion et discussion: *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique* [point 7 de l'ordre du jour]

35. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait deux exposés pour présenter le thème de la Conférence. Le premier, faisant fond sur un document intitulé « Récolter les fruits de la valeur ajoutée et du développement des liens » a fait état de l'évolution de la valeur ajoutée et de l'industrialisation en Afrique, ainsi que de la trajectoire de croissance positive du continent. Il a mis en évidence les avantages et les points faibles du développement industriel, en indiquant que l'industrialisation fondée sur l'exploitation des ressources naturelles était un impératif réalisable et bénéfique pour l'Afrique. Les avantages de cette industrialisation et de l'amélioration de la chaîne de valeur comprenaient la création d'emplois, la croissance des revenus, les avantages dynamiques et les gains en efficacité. En outre, la valeur ajoutée permettait de développer les liens financiers, de consommation et de production. Développer effectivement les liens dépendait essentiellement de la compétitivité des entreprises locales et de l'efficacité de la politique gouvernementale. Les succès remportés en la matière par l'Argentine, la Malaisie, la Thaïlande et le Venezuela, mettaient en évidence la façon dont les industries fondées sur l'exploitation des ressources naturelles pouvaient être développées grâce à la mobilisation de l'entreprenariat local et la mise en œuvre effective des politiques industrielles. Aussi les pays africains devraient-ils tirer parti de leurs richesses naturelles et de l'envolée des cours des produits de base, tout en tenant compte des dimensions mondiales, régionales et nationales du développement des liens. L'Afrique devrait mettre également à profit les initiatives régionales et continentales, telles que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), la Vision africaine des mines, Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et la Déclaration de l'Union africaine sur la zone continentale de libre-échange.

36. Le second exposé sur le thème de la Conférence portait sur cinq questions principales ayant trait à l'industrialisation en Afrique. Premièrement, il a souligné la nécessité pour le continent de s'industrialiser, en notant que le développement industriel avait un potentiel de transformation immense en raison de son rôle en tant que moteur de développement économique et de catalyseur de l'innovation et du commerce. Deuxièmement, il a mis en évidence le potentiel énorme de l'Afrique en matière d'industrialisation. En effet, le continent possédait 60 % des terres arables de la planète, mais seuls 10 % de ses produits agricoles bénéficiaient d'une forme ou d'une autre de valeur ajoutée. Par ailleurs, l'Afrique était dotée de nombreuses sources d'énergie et des plus grandes réserves de ressources minérales au monde. Troisièmement, l'industrialisation de l'Afrique avait pris du retard, en partie à cause de l'héritage colonial du continent qui a fortement influencé sa structure économique. Quatrièmement, l'industrialisation était indispensable à l'émergence économique et nécessaire pour mener à bien la transformation structurelle. Cinquièmement, s'agissant de la voie vers l'industrialisation, l'exposé a insisté sur ce qui suit: pratiquer des impositions minimales à l'exportation des produits de base pour encourager la production locale et favoriser la valeur ajoutée; s'écarter de la croissance économique fondée sur les produits primaires; veiller à la souveraineté financière; et mettre en œuvre une politique énergétique qui réponde aux besoins de l'industrialisation.

37. Les présidents des comités intergouvernementaux d'experts (CIE) ont exposé les points de vue des sous-régions sur le thème de la Conférence, comme l'illustrent les résultats des réunions que le Comité avait tenues récemment dans les cinq sous-régions du continent. Ces réunions ont également porté sur des thèmes et des questions similaires ayant trait à l'industrialisation dans chacune des sous-régions.

38. M. El Eulmi, représentant le Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la prospective et des statistiques au Gouvernement algérien, a résumé les principaux résultats de la vingt-huitième session du CIE consacrée à l'Afrique du Nord sur le thème *Promouvoir la diversification et le perfectionnement en vue de la transformation structurelle en Afrique du Nord*, qui s'est tenue du 26 février au 1er mars 2013 à Rabat (Maroc). M. El Eulmi a expliqué qu'en plus de veiller à l'harmonie avec le thème de la Conférence des ministres, le choix du thème du CIE était également une réponse à la demande faite à la vingt-septième session du CIE sollicitant de la CEA d'entreprendre une étude sur la diversification en Afrique du Nord. La vingt-huitième session du CIE avait fait des recommandations concernant les cinq principaux domaines suivants: a) des réformes institutionnelles et une bonne gouvernance; b) le rôle de l'État; c) l'appui aux secteurs ayant une valeur ajoutée élevée; d) une approche intégrée qui incorpore les secteurs concernés; et e) l'intégration et la coopération régionales.

39. M. Tohougbe Yehouan Anatole, conseiller technique en développement durable au Ministère d'État de la planification du développement de la Côte d'Ivoire, a présenté un rapport sur les principaux résultats de la seizième session du CIE qui s'était tenue les 18 et 19 mars 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire) sur le thème « La croissance verte inclusive au service de l'accélération du développement socioéconomique en Afrique de l'Ouest ». La réunion du CIE s'était félicitée des récentes tendances macro-économiques fortes dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest et avait appelé l'attention sur les problèmes auxquels il faudrait remédier, notamment la dépendance à l'égard des produits de base d'exportation, les défaillances en matière de gouvernance, l'insécurité, les taux élevés de chômage parmi les jeunes et le manque d'emplois décents. La réunion avait exhorté les États membres à harmoniser leurs programmes de formation de façon à faciliter la mobilité du travail, à promouvoir la formation technique et professionnelle, à accorder la priorité au secteur agricole et à intensifier l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest grâce à l'harmonisation des politiques macroéconomiques et sectorielles.

40. Mme Chantal Elonbat-Mbedey, Directrice de la Division de l'intégration régionale au Ministère de l'économie du Cameroun, a présenté un rapport sur les résultats de la vingt-neuvième session du CIE qui s'est tenue du 27 février au 1^{er} mars 2013 à Libreville (Gabon) sur le thème « L'économie verte en Afrique centrale ». Elle a noté que la vision de la région de la CEMAC consistait à atteindre le statut de pays émergent au moyen de l'industrialisation d'ici à 2025. À cette fin, chaque pays de la sous-région avait son propre programme concernant l'émergence et la transformation. Mme Elonbat-Mbedey a également souligné les progrès accomplis par les pays de la sous-région en matière d'infrastructure, en particulier dans les domaines de l'énergie et des transports, de l'agriculture, et de la conservation. S'agissant des facteurs nécessaires pour mener à bien l'industrialisation, elle a insisté sur ce qui suit: des stratégies industrielles nationales bien conçues fondées sur les réalités de chaque pays; un meilleur accès des petites et moyennes entreprises au financement; la promotion du partenariat public-privé; et le renforcement des capacités, en particulier celle des femmes entrepreneurs. Elle a également souligné l'importance de la volonté politique.

41. M. Ben Turok, parlementaire sud-africain, a ouvert les débats en faisant de brèves observations sur les principaux points abordés dans les différents exposés. Prenant comme exemple l'expérience de l'Afrique du Sud, il a souligné l'importance de la création de valeur ajoutée, notamment en établissant des liens entre l'exploitation minière et le secteur manufacturier. Au fil des années, les frais de port élevés de l'Afrique du Sud avaient eu pour effet d'éroder la compétitivité de ses produits manufacturés

et d'encourager l'exportation de ses matières premières, ce qui a pour l'essentiel contribué à la désindustrialisation du pays.

42. La dépendance excessive à l'égard des ressources minérales pour la croissance économique était insoutenable, et les pays devraient tirer parti de leurs ressources naturelles pour développer l'industrie manufacturière. En outre, ils devraient identifier des facteurs, tels que les compétences, l'entrepreneuriat, les technologies, l'infrastructure et le coût du transport, qui pourraient être mis à profit pour appuyer la création de valeur ajoutée. De même, il incombait aux gouvernements africains de réduire les obstacles à l'industrialisation, par exemple le développement en vase clos du secteur minier, et de s'employer à s'attaquer aux goulets d'étranglement répertoriés. Citant l'exemple de l'exploitation minière et du secteur manufacturier, M. Turok a souligné la nécessité de procéder à une ventilation des statistiques industrielles pour une mesure exacte de la création de la valeur ajoutée. Il a également indiqué qu'il était nécessaire pour les pays de protéger leurs industries naissantes, tout en les encourageant par la même occasion à examiner leurs chaînes de valeur respectives et à prendre des mesures décisives à l'appui de la valorisation des ressources naturelles.

43. Les débats ont mis en exergue plusieurs questions importantes liées à l'industrialisation et à la création de valeur ajoutée, notamment: les plans, stratégies et politiques industriels; les données et statistiques; la création d'un environnement porteur; le financement de l'industrialisation; l'innovation et le transfert des technologies; et le renforcement des capacités.

44. Le Comité a noté qu'en Afrique le processus d'industrialisation avait été entravé par le manque de politiques industrielles cohérentes aux plans national, régional et continental, et entre les secteurs. À cet égard, il a souligné la nécessité de disposer de plans bien conçus et cohérents à l'échelle nationale et régionale qui soient en conformité avec les cadres continentaux, tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA). Ces politiques devraient promouvoir le développement durable et inclusif et définir clairement les rôles de l'État et du secteur privé sur la base de leur avantage comparatif respectif, sans oublier des cadres de suivi et évaluation appropriés. En outre, les pays doivent tenir compte de la marge d'action dont ils disposent au plan mondial. À cet égard, les États membres ont exprimé leur préoccupation quant aux arrangements commerciaux mondiaux qui encouragent l'exportation des matières premières au détriment des produits à valeur ajoutée.

45. Plusieurs participants ont souligné l'importance des statistiques et des données dans la formulation et le suivi des politiques industrielles. À cet égard, plusieurs domaines clefs ont été mis en exergue dans lesquels des statistiques économiques précises s'avèrent nécessaires pour l'élaboration d'une politique efficace: la comptabilité du capital naturel, l'emploi et le secteur non structuré, et la décomposition par secteur et par produit s'agissant de la création de valeur ajoutée.

46. La nécessité d'une bonne gouvernance, manifeste à travers notamment la stabilité politique, l'obligation de rendre compte, des institutions fortes et la stabilité macroéconomique, a été également soulignée comme constituant un élément de l'environnement porteur requis pour le développement industriel. En outre, l'infrastructure, spécifiquement l'énergie et le transport, a été citée comme figurant au nombre des principaux catalyseurs.

47. Le manque de financement adéquat a été identifié par la plupart des participants comme étant un obstacle majeur aux efforts d'industrialisation de l'Afrique. L'industrialisation à grande échelle était

une entreprise complexe qui exigeait la mobilisation des ressources nationales, régionales et extérieures. À ce sujet, on a noté que les banques de développement et les institutions financières régionales, telles que la Banque africaine de développement, avaient un rôle important à jouer notamment en aidant les pays africains à mobiliser des ressources pour l'industrialisation et en appuyant la mise en œuvre des initiatives continentales clefs en matière d'industrialisation.

48. Au nombre des autres facteurs mis en évidence pour le succès de l'industrialisation figuraient l'innovation et la technologie, ainsi que la recherche-développement; et le renforcement des capacités par le biais des améliorations à apporter au système éducatif qui devrait accorder la priorité à la formation technique et professionnelle.

49. Suite aux exposés et aux discussions, les participants ont formulé les recommandations clefs suivantes:

a) Concevoir et mettre en œuvre des politiques industrielles guidées par des visions claires, bénéficiant d'une prise en main et d'une direction nationale efficace et mettant l'accent sur la création de valeur ajoutée, sur les secteurs ayant un potentiel de croissance élevé ainsi que des mesures délibérées destinées à protéger les industries naissantes;

b) Adopter des politiques appropriées afin de réduire l'exportation des matières premières et d'encourager la création de valeur ajoutée;

c) Cerner et maximiser la marge de manœuvre dont on dispose dans le cadre des régimes de commerce mondiaux en place pour l'élaboration de la politique industrielle nationale;

d) Accélérer l'intégration sous-régionale et régionale par la mise en œuvre de la Zone continentale de libre-échange de façon à renforcer l'harmonisation des politiques industrielles et autres stratégies et à ouvrir les marchés aux entreprises africaines;

e) Assurer la coordination des différents structures et institutions intervenant dans le développement industriel aux plans national, sous-régional et régional, notamment celles en charge de l'exploitation minière, de l'énergie et des finances, dans l'optique d'accroître l'efficacité dans l'élaboration et l'application des politiques industrielles;

f) Assurer la participation et la contribution de toutes les parties prenantes au processus d'industrialisation, en particulier celles du secteur privé;

g) Prendre des mesures concrètes pour accroître l'offre d'énergie afin d'augmenter la productivité et la compétitivité;

h) Développer les capacités et l'infrastructure statistiques afin de produire des données complètes, fiables et standardisés pour la formulation, l'application et l'évaluation des politiques;

i) Concevoir des programmes d'études axés sur l'éducation, la formation et le perfectionnement des compétences en fonction des besoins et exigences spécifiques de chaque pays;

j) La Commission de l'Union africaine devrait sensibiliser les États membres aux cadres et aux feuilles de route continentaux existants en matière d'industrialisation;

k) La Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine devraient fournir une assistance aux États membres pour la mise au point et l'application de stratégies industrielles qui soient en conformité avec les cadres stratégiques régionaux existants tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique;

l) La Commission économique pour l'Afrique devrait entreprendre une étude sur le rôle des femmes dans le processus d'industrialisation;

m) La Banque africaine de développement et les autres institutions de financement du développement aux plans national, sous-régional et régional devraient apporter un appui à la mobilisation des ressources en faveur des projets nationaux et régionaux d'industrialisation;

n) Les pays africains devraient faire du financement de l'industrialisation une priorité essentielle dans leur planification et leur développement, notamment en allouant des ressources suffisantes et en créant des conditions propices à la mobilisation des ressources intérieures;

o) Inviter la Banque africaine de développement et les autres institutions de financement du développement aux plans national et sous-régional à apporter un appui à la mobilisation des ressources en faveur des projets nationaux et régionaux d'industrialisation et de réalisation d'infrastructures, de transport, d'énergie et de communication.

Mise en œuvre des résultats de Rio+20 en Afrique [point 8 de l'ordre du jour]

50. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait une présentation sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). La présentation avait pour but de recevoir l'approbation et une orientation quant à la mise en œuvre des textes issus de la Conférence en Afrique. Le document final de Rio+20 intitulé « L'avenir que nous voulons » prenait en compte et traitait largement les préoccupations, les intérêts et les priorités de l'Afrique, ainsi qu'ils étaient exprimés dans la Déclaration consensuelle destinée à la Conférence et adoptée à la réunion préparatoire régionale d'octobre 2011. L'Afrique devait continuer d'agir de manière stratégique et mettre à profit la dynamique politique engendrée en faveur du développement durable par Rio+20 pour faire en sorte que les conclusions de la Conférence soient traduites en programmes d'action concrets visant à accélérer les progrès vers le développement durable dans la région.

51. Dans la présentation, l'attention des participants a été appelée sur la Réunion régionale d'application pour l'Afrique tenue en novembre 2012, organisée conjointement par la CEA, la CUA, la BAD et le DAES lors de la vingtième session de la Commission du développement durable. La Réunion régionale d'application portait spécifiquement sur les implications pour l'Afrique des conclusions de Rio+20. Le document adopté à l'issue de la Réunion constituait la contribution collective de l'Afrique aux processus de suivi de l'après-Rio+20 et fournissait un cadre pour l'engagement de l'Afrique dans les processus mondiaux et la mise en œuvre des conclusions de Rio+20. C'était dans ce contexte que les ministres responsables de la planification, de l'économie et des finances avaient été exhortés à s'engager activement dans la mise en œuvre de ce document. Cela

exigeait de prendre en considération un certain nombre de sujets ou questions, notamment les suivants: l'adéquation des principes et priorités définis dans le document final de la Réunion régionale d'application; la définition de la manière dont les objectifs de développement durable pourraient avoir un caractère universel, tout en faisant droit aux spécificités régionales; les principaux obstacles et défis rencontrés dans la réalisation du développement durable.

52. Le Comité a souligné l'importance de Rio+20 et du programme de développement durable en tant que vecteurs clefs du développement de l'Afrique dans la mesure où ils mettaient en lumière les questions qui préoccupaient tout particulièrement le continent. Il convenait de noter à cet égard la protection et l'exploitation durable des ressources naturelles de l'Afrique. Sur ce plan, les participants ont examiné l'importance du compte de capital national et des statistiques du marché du travail s'agissant de faire progresser le programme de développement durable de l'Afrique. La nécessité d'un contrôle parlementaire sur les transactions relatives aux ressources naturelles pour garantir la transparence et le principe de responsabilité a aussi été soulignée. Le Comité a en outre noté la nécessité d'utiliser le savoir autochtone en tant que moyen de s'attaquer aux problèmes environnementaux et moyen efficace de soutenir le capital naturel de l'Afrique.

53. Les débats ont permis de dégager les recommandations suivantes:

a) Les États membres sont invités à prendre en compte la Vision africaine des mines et l'Initiative sur la politique foncière dans leurs efforts visant à exploiter les ressources naturelles;

b) Le Comité a recommandé que les ministres en charge des finances, de la planification et de l'économie assument un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des résultats de Rio+20, notamment par leur incorporation dans les politiques, stratégies et plans nationaux de développement;

c) Les États membres ont été invités à faciliter la mise sur pied ou le renforcement des mécanismes de coordination aux niveaux national et infranational, ainsi que la conception du cadre institutionnel pour le développement durable aux niveaux mondial, régional et sous-régional;

d) Les participants ont aussi recommandé qu'il y ait une cohérence et une synergie entre la CEA, la CUA et la BAD, en vue d'assurer la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 en Afrique, notamment par l'élaboration urgente d'un plan d'action régional;

e) Les parlements ont été invités à exercer un pouvoir de contrôle sur l'exploitation des ressources naturelles, afin de veiller à ce que tous les contrats d'exploitation comportent des dispositions qui profitent à la population locale, et qu'ils créent de la richesse et protègent l'environnement;

f) Les États membres ont été invités à examiner attentivement la contribution potentielle des connaissances et de la technologie autochtones dans les consultations en cours sur le Mécanisme de facilitation technologique, notamment concernant l'exploitation des ressources naturelles;

g) Les États membres ont été invités à faire en sorte que les ressources naturelles et la comptabilité du capital social fassent partie des débats dans le contexte du programme de travail sur une mesure des progrès venant en complément du PIB, débats demandés par Rio+20;

h) Les États membres, la CUA et les communautés économiques régionales ont été invités à harmoniser les politiques d'exploitation des ressources naturelles, en particulier pour ce qui est des ressources transfrontalières;

i) Les États membres ont été invités à produire les statistiques du marché du travail sur une base trimestrielle et non annuelle.

Questions statutaires [point 9 de l'ordre du jour]

A. Questions statutaires touchant la CEA

a) Examen du Programme d'action d'Istanbul

54. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté un bilan du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, ou Programme d'action d'Istanbul, quatrième programme mondial du genre. Les messages découlant de la présentation étaient les suivants: i) les PMA d'Afrique pouvaient faire valoir une performance meilleure au titre du revenu national brut par habitant et des indices de vulnérabilité économique et de capital humain; ii) les exportations des PMA s'étaient diversifiées, signe d'une exposition moindre aux chocs économiques; iii) les PMA étaient encore largement tributaires des produits de base et des industries extractives en dépit de certaines améliorations; iv) malgré les améliorations apportées à la structure économique, les PMA d'Afrique connaissaient une instabilité accrue dans la production agricole et une augmentation du nombre de victimes de catastrophes naturelles; v) le taux d'inscription et la parité entre les sexes s'étaient améliorés dans l'enseignement primaire, ainsi qu'au niveau supérieur, mais à un degré moindre; et vi) le taux de mortalité infantile avait tangiblement diminué, mais l'accès à l'eau potable et à l'assainissement restait limité.

55. Le secrétariat a noté que deux pays africains satisfaisaient aux critères de retrait de la liste. La Guinée équatoriale y satisfaisait pour la deuxième fois consécutive, ce qui la rendait admissible au retrait, et l'Angola pour la première fois.

56. Le secrétariat a conclu sa présentation avec quelques recommandations de fond adressées aux PMA et à la communauté internationale:

a) Il conviendrait de lancer un appel à l'augmentation de l'APD destinée aux secteurs productifs, y compris les infrastructures, pour renforcer la résilience aux chocs économiques;

b) Les PMA et les partenaires de développement devraient appuyer le secteur manufacturier pour promouvoir la création de valeur ajoutée et la diversification économique;

c) Les PMA devraient avoir un meilleur accès aux fonds destinés à financer l'action relative aux changements climatiques pour renforcer leur résilience face aux catastrophes et aux chocs liés aux phénomènes climatiques;

d) Les PMA devraient, avec l'appui des partenaires de développement, investir pour améliorer la disponibilité et la qualité des services sociaux;

e) Les PMA ont été instamment invités à faire de l'intégration et de la coopération régionales des stratégies d'expansion des échanges et de création d'emploi.

57. Dans la discussion qui a suivi, le Comité a félicité la CEA pour son exposé sur la question et a demandé que l'examen du Programme d'action d'Istanbul devienne un point régulier de l'ordre du jour de la Conférence. Aux recommandations du secrétariat, le Comité a ajouté que la CEA et la CUA devraient institutionnaliser l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA, consacrer à cet examen plus de temps, organiser le débat sur une base thématique et assurer une représentation adéquate des PMA à la réunion annuelle conjointe.

b) *Nouvelles orientations stratégiques de la CEA*

58. Le secrétariat a expliqué à la Commission les nouvelles orientations stratégiques de la CEA adoptées pour appuyer le programme de développement et de transformation de l'Afrique. Il a rappelé les précédentes réformes entreprises par la CEA pour se repositionner et a notamment relevé les mutations remarquables ayant marqué l'environnement mondial, dont la nouvelle phase de mondialisation et les changements fondamentaux survenus dans la répartition de la puissance économique au niveau mondial, avec l'émergence de nombreux pays du monde du Sud comme nouveaux centres de pouvoir économique. Ces transformations survenues à l'échelle mondiale avaient coïncidé avec des changements remarquables sur le continent africain lui-même, notamment le fait qu'il était devenu l'une des régions du monde avec les plus hauts taux de croissance économique. Cela s'était accompagné d'améliorations bienvenues en matière de gouvernance, qui avaient été facilitées par l'émergence de divers mécanismes et normes institutionnels nationaux et régionaux et une réduction significative des conflits sur une grande partie du continent.

59. Dans le contexte de ces mutations mondiales et régionales, la CEA avait dû se repositionner de manière à pouvoir mieux appuyer le programme de développement et de transformation du continent. Un vaste processus de consultation avait présidé à cet exercice de repositionnement; y avaient participé toutes les grandes parties prenantes concernées par la CEA (les chefs d'État et de gouvernement africains et leurs ministres des finances et de la planification économique, les ambassadeurs africains, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, et plus important encore, le personnel de la CEA). Le secrétariat a exposé les principaux éléments du recalibrage de la CEA, à savoir le recentrage de son programme de travail et la révision de ses méthodes de travail et d'exécution de son programme.

60. Dans les discussions qui ont suivi, les experts ont exprimé leur ferme soutien à l'initiative de réforme de la CEA. En particulier, le Comité s'est félicité de la priorité accordée à la production de données, notamment statistiques, sur les divers aspects sociaux et économiques du programme de développement de l'Afrique, y voyant le seul moyen pour le continent de produire sa propre histoire. De même, les participants ont reconnu la place centrale du renforcement des capacités pour le continent, étant donné les déficits observés dans ce domaine, véritable obstacle à la mise en œuvre des stratégies proposées et à la réalisation des objectifs de développement du continent.

61. Le Comité a recommandé qu'il soit procédé à une évaluation des progrès accomplis par le continent dans ses efforts d'intégration, en vue d'identifier les faiblesses auxquels fait face le processus et d'établir des plans stratégiques avec des objectifs clairs et des échéanciers assortis de mécanismes permettant un suivi. Il a aussi recommandé que les discussions en cours concernant la transformation

de la CEA soient élargies, de manière à permettre aux peuples africains de contribuer, par le truchement de la société civile, au programme de réforme et de transformation.

c) Révision des statuts de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)

62. Le secrétariat a expliqué les modifications, consistant principalement en mises à jour et corrections à caractère éditorial, apportées aux statuts de l'IDEP par son Conseil d'administration après un examen approfondi. Cette révision se justifiait par i) la réforme en cours à la CEA, qui avait fait de l'IDEP le seul centre de formation de la Commission, ii) les instructions adressées au Conseil d'administration par la Conférence annuelle des ministres africains en vue du repositionnement stratégique de l'Institut, iii) le renforcement de la collaboration entre l'IDEP et plusieurs départements de la CUA en matière de formation et iv) la nécessité d'aligner les statuts de l'IDEP sur les modes de travail et le fonctionnement de l'Institut.

63. Dans son exposé, le secrétariat a donné un aperçu des modifications apportées aux statuts et qui concernaient les dispositions suivantes: paragraphes 1.a) et 1.b) de l'article premier (Objectifs et attributions de l'Institut), paragraphe 2 de l'article III (Statut et organisation de l'Institut) et paragraphes 2, 4.a) et 7 de l'article IV (Le Conseil d'administration).

64. Le secrétariat a aussi noté que le Conseil d'administration de l'Institut avait entériné une proposition de la Présidente de la CUA visant à ce qu'un représentant de la Commission ayant un rang de commissaire siège au Conseil d'administration, tandis que le Directeur des affaires économiques à la CUA siègerait au Comité consultatif technique.

65. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a approuvé les modifications apportées aux statuts de l'IDEP. Il a demandé des précisions sur les types de ressources disponibles pour appuyer le travail de l'Institut, actuellement financé par le secrétariat de l'ONU, la CEA, les États membres et quelques partenaires. Il a aussi demandé des précisions sur les procédures d'accréditation et de collaboration appliquées par l'Institut quand des formations sont organisées à l'extérieur du siège de l'IDEP, sis à Dakar. L'importance de proposer des formations ciblées et adaptées a été également soulignée au cours des discussions. Le Comité a en outre souligné la nécessité de se concentrer sur le renforcement des capacités et l'assistance technique à l'appui des États membres dans le cadre de la restructuration et du recentrage en cours de la CEA.

66. Le secrétariat s'est félicité des observations faites par le Comité et a décrit les modalités actuelles relatives à l'Institut, dont le détail se trouvait dans les rapports annuels de gestion, les procédures d'accréditation en train d'être élaborées et les partenariats déjà instaurés ou en cours de négociation avec des universités africaines et des centres de réflexion tels que l'Université de Johannesburg, l'Institut de planification national égyptien, l'Université de Nairobi, l'Université d'Ibadan, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, l'Université de Yaoundé II et l'Université de Casablanca entre autres. Le secrétariat a aussi noté que l'IDEP avait offert davantage de formation sur demande et que celles-ci étaient devenues la formule la plus fréquente d'organisation des cours. Le mandat de l'Institut en matière de formation avait encore été renforcé par le transfert de toutes les activités de formation et ateliers connexes de la CEA à l'IDEP dans le cadre de la restructuration en cours de la Commission.

67. La plupart des participants se sont félicités des efforts de l'IDEP en réponse aux besoins de formation des États membres et demandé que plus de ressources soient mises à la disposition de l'institut afin de renforcer sa capacité d'offrir des activités de formation du plus haut niveau de qualité et de pertinence. La CUA s'est dit satisfaite de sa collaboration accrue avec l'IDEP, qui touchait à plusieurs domaines tels que l'intégration régionale, la problématique hommes-femmes et les politiques sociales, et a encouragé les États membres à apporter un appui déterminé à l'Institut, celui-ci essayant de répondre à leurs besoins. Les États membres ont en outre encouragé l'IDEP à élargir son vivier d'experts africains susceptibles d'être appelés comme conseillers techniques pour ses activités de formation, recommandation que le secrétariat a accueillie favorablement en informant les participants de l'existence sur son site Web d'une application qui permet aux experts de s'inscrire auprès de l'Institut. La délégation sud-africaine a dit sa reconnaissance pour le travail accompli par l'IDEP dans son pays et a informé les représentants qu'elle cherchait activement à faire effectuer le versement de la contribution financière de l'Afrique du Sud à l'Institut. La délégation guinéenne a annoncé une série prochaine d'activités de formation, qui seraient organisées en Guinée par l'IDEP à l'intention de responsables nationaux de la planification. Le Comité s'est félicité de la collaboration qui s'était établie entre l'IDEP et plusieurs universités africaines et institutions connexes dans le contexte de la décentralisation de ses programmes de formation.

d) *Rapport annuel de la CEA, cadre stratégique révisé pour 2014-2015 et budget-programme pour 2014-2015*

68. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté le rapport annuel de la CEA (E/ECA/COE/32/5), le cadre stratégique révisé pour 2014-2015 et le budget-programme pour 2014-2015.

69. Dans sa présentation du rapport annuel, le secrétariat a mis en évidence les principales réalisations pour la période allant d'avril 2012 à mars 2013. La présentation était axée sur les principaux résultats obtenus et l'impact de la CEA en rapport avec ses dix sous-programmes: analyse macroéconomique, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; commerce, coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; développement social.

70. Le secrétariat a appelé l'attention du Comité sur plusieurs réalisations comportant des réunions et conférences importantes et des publications phares. S'agissant des réunions et conférences, le secrétariat a mentionné le huitième Forum pour le développement de l'Afrique, qui avait été consacré à la mobilisation et gestion des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique, la deuxième Conférence annuelle sur le changement climatique et le développement en Afrique, la Réunion régionale d'application pour l'Afrique tenue en prélude à la vingtième session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable et les réunions du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites. S'agissant des publications, le secrétariat a appelé l'attention du Comité sur le *Rapport économique sur l'Afrique* (2012), consacré au potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale, l'édition de 2012 du rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, la quatrième édition du *Rapport sur le développement durable en Afrique*, la troisième édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, consacré aux élections et à la gestion de

la diversité en Afrique, et la cinquième édition *du Rapport sur l'intégration régionale en Afrique*. Au cours de la période considérée, les activités sous-régionales pour le développement avaient consisté à renforcer les capacités des communautés économiques régionales et des États membres et à leur fournir des services techniques dans les domaines de l'emploi des jeunes, l'égalité des sexes, la statistique, le développement social et l'intégration régionale. De même, l'IDEP avait élargi ses programmes de formation et mis en place des plates-formes d'apprentissage en ligne.

71. Concernant le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015, le secrétariat a expliqué qu'il avait été approuvé à la réunion annuelle conjointe précédente de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, tenue en mars 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie), mais que plusieurs éléments nouveaux importants au niveau mondial et régional avaient rendu sa révision nécessaire. Ces éléments nouveaux étaient essentiellement les résultats de Rio+20, les consultations relatives au programme de développement pour l'après-2015 et la décision prise par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à son vingtième sommet ordinaire (Assembly/AU/Dec.450 (XX)), tenu en janvier 2013, d'approuver le recentrage de la CEA proposé pour soutenir le programme de transformation de l'Afrique.

72. Ces éléments nouveaux avaient conduit la CEA à se rééquiper et à recalibrer ses programmes pour: i) jouer un rôle de première ligne dans la production des données primaires et du savoir nécessaires, ii) asseoir ses activités de recherche sur les politiques et de plaider sur des données claires et objectives, et iii) promouvoir le consensus sur les orientations à suivre et offrir des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs utiles dans des domaines thématiques clés. Le secrétariat a décrit la nouvelle structure du cadre stratégique de la CEA, qui comporterait dorénavant les sous-programmes suivants: politiques macroéconomiques; intégration régionale et commerce; innovation, technologie et gestion des ressources naturelles en Afrique; statistique; renforcement des capacités; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; politiques de développement social.

73. À la suite de la présentation du cadre stratégique révisé pour 2014-2015, le secrétariat a informé le Comité que, dans le contexte du budget-programme pour 2014-2015, de nouveaux programmes et activités avaient été introduits de manière à aligner le budget-programme sur le cadre stratégique révisé.

74. Dans la discussion qui a suivi, le Comité a approuvé le cadre stratégique révisé et le budget-programme l'accompagnant et s'est félicité de l'accent mis sur la statistique. Il a demandé le renforcement des synergies entre les activités de la CEA et celles de la CUA et de la BAD. Il a appelé de ses vœux une réforme de la CEA qui soit plus inclusive dans son approche tant au sein qu'en dehors de la CEA.

B. Questions statutaires touchant la CUA

75. Le secrétariat a présenté les questions statutaires de l'Union africaine, dont: a) le rapport sur la mise en place d'une bourse de valeurs panafricaine; b) le projet de statut du Fonds monétaire africain; c) la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique; d) les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine; e) la mise à jour du Partenariat mondial pour une coopération efficace en matière de développement et f) le rapport du cinquième Forum du secteur privé africain.

76. Le secrétariat a informé les participants qu'un atelier d'experts indépendants avait été tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en octobre 2012 pour valider le projet de rapport intérimaire d'une étude technique sur la mise en place d'une bourse de valeurs panafricaine. Les participants à l'atelier avaient recommandé que soient prises certaines mesures nécessaires, y compris obtenir d'un groupe régional qu'il s'engage à établir un marché régional et mettre en place des groupes de travail pour les différentes parties prenantes, entre autres propositions.

77. S'agissant du projet de statut du Fonds monétaire africain, le secrétariat a signalé qu'une réunion d'experts venus de quelques États membres choisis à cette fin avait été organisée à Yaoundé (Cameroun) en octobre 2012 pour examiner le statut du Fonds. Les participants à cette réunion avaient approuvé l'ensemble des articles du statut assorti de réserves émises par certains États membres sur le paragraphe 1 de l'article 7 relatif au capital-actions autorisé, au capital callable et au capital versé. Le statut révisé était soumis à la Conférence des ministres pour approbation.

78. Le secrétariat a présenté l'état de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA). Le présentateur a noté qu'à ce jour 27 pays africains avaient signé la Charte et seulement 8 l'avaient ratifiée. Il a souligné l'importance qui s'attache à accélérer la signature et la ratification de la Charte par les pays, afin que celle-ci puisse entrer en vigueur. Il a également mentionné les progrès réalisés par les différents groupes de travail statistiques dans le cadre de la SHaSA. Il a souligné l'importance du système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et s'est félicité de la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement d'institutionnaliser la réunion biennale de la Conférence des ministres africains en charge de l'enregistrement des faits d'état civil. Il a conclu sa présentation en invitant les pays à prévoir des ressources suffisantes pour soutenir le travail des différents groupes de travail agissant dans le cadre de la SHaSA.

79. La délégation guinéenne a appelé l'attention sur le travail accompli par le groupe pilote sur les financements innovants, lesquels sont au cœur du développement dans le cadre du programme pour l'après-2015. En outre, le représentant de la Guinée a annoncé la tenue du 3 au 5 juillet 2013 à Conakry (Guinée) d'une rencontre sur les financements innovants et a invité les pays africains, les organisations internationales, les partenaires du secteur privé et la société civile à participer activement à cet important événement.

80. Le secrétariat a informé les participants que le cinquième Forum du secteur privé africain s'était tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 5 au 8 novembre 2012 sur le thème « Le rôle du secteur privé dans la promotion de l'investissement et de l'agro-industrie en Afrique ».

81. En application de l'alinéa 6 de la décision Assembly/AU/Dec.465 (XX), le représentant du Gouvernement guinéen a présenté les mesures et dispositions envisagées pour l'opérationnalisation de la coalition triangulaire et la coopération Sud-Sud en appui au programme de l'Afrique pour l'après-2015. Il a indiqué au Comité que la coopération Sud-Sud appuyait l'intégration régionale et la mise en œuvre du Plan d'action d'Istanbul et qu'elle représentait un cadre approprié pour mobiliser des sources novatrices de financement du développement. Il a souligné qu'un projet régional de renforcement des capacités était en cours de préparation par le Gouvernement guinéen avec l'appui de l'Union africaine et de la CEA. Le Comité s'est félicité du travail accompli en rapport avec la création de la coalition. Toutefois, il a demandé que le rapport établi par le groupe de travail soit traduit dans les langues de l'Union et soit soumis à la réunion extraordinaire de la Conférence conjointe UA-CEA des ministres des finances et de la planification qui se tiendrait en mai 2013 en marge du vingt-et-unième sommet de l'Union africaine.

82. Dans les discussions qui ont suivi, le Comité s'est félicité du travail accompli en rapport avec la création d'une bourse de valeurs panafricaine. Toutefois, il a demandé que le rapport d'étude soit traduit dans les langues de l'Union africaine et mis à la disposition de tous les États membres pour leur permettre d'apporter des contributions concrètes.

83. En ce qui concerne les statuts du Fonds monétaire africain, les participants ont noté qu'un travail supplémentaire était nécessaire, en particulier pour définir le montant minimal du capital de démarrage pouvant permettre au Fonds d'être opérationnel et viable après sa création. Le Comité a exhorté la CUA à effectuer une analyse de la crise de la zone euro et de la réponse que le Fonds monétaire international (FMI) y avait apportée, au regard de l'établissement du Fonds monétaire africain. En outre, il a été demandé que les statuts soient envoyés à tous les États membres afin d'ouvrir un espace politique de consultations nationales sur le document. À cet égard, il a été convenu d'organiser une session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances pour finaliser et adopter les statuts.

84. Le Comité a pris note du rapport et demandé aux pays qui ne l'avaient pas encore fait de prendre les mesures nécessaires pour signer et ratifier la Charte. Il a également demandé à la CUA de continuer de jouer son rôle moteur dans la coordination et la mise en œuvre de la SHaSA avec l'appui de la BAD, de la CEA et d'autres partenaires, afin de produire des données harmonisées et de qualité pour éclairer le programme d'intégration africaine.

85. S'agissant de sources nouvelles de financement pour l'Union africaine, le Comité a été informé de l'état d'avancement de l'étude sur ce sujet. Ceux-ci ont demandé à la CUA de mettre au point l'étude, conformément à la décision de juillet 2012 prescrivant d'entreprendre une étude approfondie de toutes les options en vue de fournir des données quantifiables concernant les incidences escomptées sur l'ensemble des États membres.

86. Le Comité a pris note de l'information et des propositions sur le Partenariat mondial pour une coopération efficace en matière de développement et du rapport du cinquième Forum du secteur privé africain.

87. Le Comité a salué les efforts déployés par le Gouvernement guinéen en vue d'instaurer une coopération Sud-Sud et une coalition triangulaire en faveur de l'Afrique de l'après-2015 d'en saisir la Conférence ministérielle.

88. Le Comité a fait les recommandations suivantes:

a) Une session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances sera organisée avant le sommet de l'Union africaine en mai 2013, afin d'examiner le rapport d'étude technique sur la création d'une bourse de valeurs panafricaine, les statuts du Fonds monétaire africain, l'étude sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine et la question de la coalition triangulaire et de la coopération Sud-Sud en appui au programme de l'Afrique pour l'après-2015;

b) La CUA devrait communiquer le rapport sur la crise de la zone euro et les États membres lui envoyer leurs observations et commentaires concernant les statuts du Fonds monétaire africain pour le 15 avril 2013 au plus tard.

Questions diverses [point 10 de l'ordre du jour]

89. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution [point 11 de l'ordre du jour]

90. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion [document portant la cote E/ECA/COE/32/L-AU/CAMEF/EXP/Draft/Rept(VIII)], et six projets de résolution à soumettre pour examen et adoption à la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Plusieurs délégations ont fait des commentaires et observations et proposé des amendements au rapport, ainsi qu'aux projets de résolution. Après un débat approfondi, le Comité a adopté, à l'unanimité, le rapport, avec les six projets de résolution, tels que modifiés. Les six projets de résolution sont annexés au présent rapport, tels que modifiés par le Comité, pour examen et adoption à la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres UA-CEA.

Clôture de la réunion [point 12 de l'ordre du jour]

91. Le Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, M. Maxwell Mkwezalamba, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, M. Abdalla Hamdok, et le Président du Comité, M. Lambert N'Galadjo, ont prononcé des allocutions de clôture.

92. M. Mkwezalamba a remercié le Gouvernement et le peuple ivoiriens pour avoir accueilli la réunion. Il a félicité les participants de leur travail et de leur contribution aux débats. Il a mis en lumière quelques grandes recommandations faites au titre des différents points inscrits à l'ordre du jour de la réunion. Il a noté notamment que le projet de position commune de l'Afrique concernant le programme de développement pour l'après-2015 que les ministres allaient adopter aiderait à définir les priorités et les objectifs de l'Afrique en la matière et à parvenir à un programme de développement qui prenne en compte les intérêts du continent. La position commune serait transmise au Sommet de chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour adoption en mai 2013. Il a annoncé que cette réunion conjointe serait la dernière à laquelle il assisterait en tant que commissaire aux affaires

économiques, son mandat venant à son terme. Il a exprimé sa plus profonde gratitude au Comité pour l'appui reçu pendant son mandat et a souhaité au Comité des travaux fructueux à l'avenir.

93. M. Hamdok a remercié le Gouvernement et le peuple ivoiriens pour avoir accueilli la réunion et avoir manifesté une hospitalité chaleureuse aux délégations. Il a remercié les délégués de leur participation active. Il a félicité le nouveau Bureau pour son élection et remercié les participants de leurs contributions aux débats. Il a mis en lumière quelques grands points traité par le Comité et s'est dit convaincu que les recommandations adoptées guideraient des décisions essentielles que les ministres auraient à prendre. Il a relevé que la Conférence se tenait alors que l'Afrique était en courbe ascendante et que son image était revalorisée. Il a noté que cette évolution positive continuerait aussi à guider l'action de la CEA et a, à cet égard, remercié le Comité de son appui aux réformes entreprises par le secrétariat. Il a remercié le Président du Comité pour l'excellente manière dont il avait présidé les séances de travail et a rendu hommage à M. Mkwezalamba pour son travail des huit dernières années en tant que Commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques.

94. Le Président du Comité, M. Lambert N'Galadjo Bamba, a remercié les participants de leur coopération et de leur travail. Les recommandations adoptées aideraient à mettre l'industrialisation au centre du programme de développement de l'Afrique. Il a aussi exprimé sa plus profonde gratitude au personnel de la CUA et de la CEA pour leur travail, et en particulier pour avoir produit le rapport de la réunion dans des délais serrés. Il a remercié les interprètes, les traducteurs, le personnel de l'hôtel et tous ceux qui avaient contribué à faire de la réunion un succès.

95. Il a ensuite déclaré la session close.

PROJETS DE RESOLUTION

907 (XLVI) L'industrialisation au service d'une Afrique émergente

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que les bons résultats économiques récents de l'Afrique, ses vastes dotations inexploitées en ressources humaines et naturelles ainsi que les changements importants qui ont caractérisé les structures économiques, l'équilibre des pouvoirs et les marchés du monde au cours de la dernière décennie créent de réelles opportunités et posent des défis au continent pour promouvoir l'industrialisation et favoriser une croissance durable et partagée, ainsi que la transformation économique inclusive, et pour créer des emplois et réduire la pauvreté,

Reconnaissant en outre l'approbation du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) et de la Vision africaine des mines par les chefs d'État africains lors des sommets de l'Union africaine en 2007 et 2009 respectivement en tant que cadres continentaux du développement industriel permettant de renforcer la diversification économique, la création de valeur ajoutée et l'exploitation des ressources minières au service du développement durable notamment.

Tenant compte du fait que, pour s'industrialiser et transformer ses économies, l'Afrique a besoin de mettre efficacement en œuvre des mesures aux niveaux national, régional et continental, notamment des plans de développement à long terme et des stratégies industrielles pour s'attaquer aux contraintes et exploiter les possibilités nouvelles résultant de l'intensification de la coopération Sud-Sud ainsi que celles offertes par les autres partenaires de développement au service du développement économique et social de l'Afrique,

Rappelant le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la formulation d'une stratégie de retrait sans heurt de la catégorie des pays les moins avancés,

1. *Demande* aux gouvernements africains d'adopter et d'appliquer une politique industrielle cohérente afin d'accélérer et de renforcer la création de valeur ajoutée de la production locale, les liens entre le secteur des produits de base et les autres secteurs économiques afin d'allouer des ressources du budget national aux développement industriel;

2. *Exhorte* les gouvernements africains à créer des mécanismes appropriés inclusifs et transparents de conception de la politique industrielle afin d'élaborer des feuilles de route hiérarchisées par pays sur la politique industrielle en vue de la création de valeur ajoutée, en collaboration étroite avec les parties prenantes, notamment le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche et d'innovation;

3. *Exhorte également* les gouvernements africains à mettre au point des politiques appropriées centrées sur la création de valeur ajoutée à l'échelle locale, l'encouragement de la participation locale à la chaîne de valeur, l'élimination de la bureaucratie et la rationalisation des réglementations, de même que sur l'obtention d'une assistance technique et financière pour développer les liens;

4. *Exhorte en outre* les gouvernements africains à adopter des stratégies appropriées en vue de relier les entreprises autochtones aux chaînes de valeur régionales et mondiales, notamment des

programmes sur mesure de développement de la chaîne d'approvisionnement pour que ces entreprises demeurent compétitives;

5. *Invite instamment* les gouvernements africains et les communautés économiques régionales à négocier des accords commerciaux régionaux et à encourager le commerce intra-africain, y compris par l'accélération de la mise en œuvre de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale et des accords commerciaux régionaux afin d'améliorer l'infrastructure régionale, d'harmoniser les procédures douanières et les mesures tendant à démanteler les barrières tarifaires et non tarifaires;

6. *Encourage* les pays africains à s'attaquer aux barrières tarifaires et non tarifaires, aux contraintes et aux goulets d'étranglement dans le domaine de l'infrastructure, y compris l'infrastructure transfrontalière aussi bien que les routes de desserte reliant les producteurs agricoles aux centres de transformation et à utiliser l'accès des produits de base afin d'acquiescer à des conditions favorables un financement pour l'infrastructure, outre l'exploitation des partenariats public-privé pour la mise en place de l'infrastructure;

7. *Invite* les pays africains à améliorer la cohérence des politiques et leur mise en œuvre par la coordination entre les ministères et les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, conformément au Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et à la Vision africaine des mines;

8. *Demande également* aux pays africains d'améliorer la coordination aux niveaux régional et continental et d'harmoniser étroitement les cadres nationaux de développement industriel avec les priorités du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, tout en œuvrant de concert pour élaborer une vision unifiée de la façon d'influer sur le programme économique mondial et d'aider à préparer les résultats de la mondialisation au bénéfice des Africains;

9. *Demande par ailleurs* aux pays africains d'allouer des ressources suffisantes pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et d'autres initiatives régionales d'industrialisation;

10. *Prie* la CUA et la CEA d'entreprendre une étude et de recommander des stratégies et des mécanismes appropriés pour encourager et soutenir les technologies de pointe endogènes, les connaissances autochtones et l'innovation fondée sur le savoir, y compris la création dans chaque communauté économique régionale de centres régionaux de technologie;

11. *Demande en outre* à la CEA et à la CUA d'élaborer une approche cohérente qui aidera les pays africains à renforcer leurs capacités et à entreprendre efficacement l'industrialisation fondée sur les avantages comparatifs;

12. *Demande* que la CEA, agissant en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, aide les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral à élaborer des politiques industrielles servant de base à l'industrialisation fondée sur les ressources naturelles et à la diversification économique.

908 (XLVI) Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Assembly/AU/Dec.450 (XX)) du 28 janvier 2013, qui approuve la réorientation stratégique de l'action de la Commission économique pour l'Afrique en appui à la transformation structurelle de l'Afrique,

Rappelant en outre le mandat de la Commission, tel qu'adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 671A (XXV) du 29 avril 1958 et modifié par ses résolutions 974 D.1 (XXXVI) du 5 juillet 1963, 1343 (XLV) du 18 juillet 1968 et 1978/68 du 4 août 1978,

Consciente des résolutions 45/177 du 19 décembre 1990, 45/264 du 13 mai 1991 et 46/235 du 13 avril 1992 de l'Assemblée générale appelant au renforcement du rôle des commissions régionales,

Consciente en outre de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, du document final de la Conférence Rio+20 dans lequel les commissions régionales de l'ONU et les autres organisations régionales ont été invitées à aider les pays en développement, dans leurs régions respectives, à réaliser un développement durable et la réduction de la pauvreté et à promouvoir l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable,

Prenant note de la résolution 67/266 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet, qui charge la commission régionale d'entreprendre des activités opérationnelle pour le développement aux niveaux national, sous-régional et régional,

Notant avec satisfaction le processus de consultation en cours dans la région africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et soulignant que parmi les priorités du programme figurent la transformation économique structurelle et la croissance inclusive; l'innovation et la technologie, l'égalité des sexes et le développement humain,

Se félicitant des efforts des pays africains pour lancer une large transformation structurelle et devenir des pays à revenu intermédiaire, en s'appuyant sur la promotion de la bonne gouvernance, un processus rationnel de prise de décision et de gestion macroéconomique, une meilleure planification de l'économie, une gestion efficace des ressources naturelles et des changements climatiques, l'exploitation de dividende démographique potentiel, la mobilisation renforcée des ressources nationales, la réalisation de l'égalité des sexes et l'investissement dans les infrastructures physiques et le capital humain,

Prenant note du document du Secrétaire exécutif intitulé «Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique pour un développement transformateur du continent» (A/E/ECA/COE/32/10), du projet révisé de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2014-2015 (E/ECA/COE/32/15), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

(E/ECA/COE/32/12) et des Statuts de l'Institut africain de développement économique et de planification (E/ECA/COE/32/14),

1. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à renforcer ses capacités dans le domaine de la recherche fondée sur les faits, de la production de données et de statistiques actualisées et de qualité, ainsi que de la fourniture aux États membres de services consultatifs améliorés et d'appui en matière de développement des capacités;
2. *Donne mandat* au Secrétaire exécutif de réaligner les programmes et priorités de la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir le programme de développement pour la transformation de l'Union africaine;
3. *Entérine* le Cadre stratégique révisé de la CEA et le projet de budget-programme y relatif pour l'exercice biennal 2014-2015;
4. *Entérine également* les statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) en tant qu'institution spécialisée de formation chargée d'assister les pays dans la conception et la gestion des politiques économiques, ainsi que de la planification, du suivi et de l'évaluation du développement et *prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de les transmettre au Conseil économique et social des Nations Unies aux fins de l'obtention de l'avis administratif nécessaire à leur application effective;
5. *Demande* au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de fournir à la Commission économique pour l'Afrique le soutien nécessaire pour aligner ses activités sur les priorités de l'Afrique, conformément à la décision des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

909 (XLVI) Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que le dividende démographique de l'Afrique est une opportunité pour le continent de connaître un développement social généralisé et une croissance économique accélérée en tant que résultats de changements démographiques mieux à même de stimuler la croissance économique et d'avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté,

Notant que si l'Afrique veut réaliser et exploiter son dividende démographique, il est essentiel qu'elle augmente et maintienne un investissement soutenu dans les femmes et les jeunes, notamment dans l'éducation des filles, dans la santé maternelle, des nouveau-nés et des enfants et qu'elle réponde aux besoins non satisfaits des femmes en matière de services de santé de la reproduction globaux, notamment la planification familiale,

Notant en outre avec satisfaction les travaux actuellement menés dans ce domaine par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires tels que l'Agency for International Development des États-Unis, la Fondation Bill Gates et la Fondation Packard notamment,

Convaincue que pour récolter les bénéfices du dividende démographique, il est nécessaire d'intensifier les efforts afin d'améliorer la gouvernance, la transparence et la reddition de comptes,

1. *S'engage* à:

- Assurer l'intégration effective des facteurs sociaux, démographiques et sanitaires générateurs d'emplois dans les stratégies et politiques de développement globales, notamment dans la formulation de plans stratégiques à moyen terme;
- Exploiter le dividende démographique pour établir son avantage comparatif et concurrentiel à travers des stratégies de développement humain appropriées;
- Assurer des investissements, soutenus et efficaces dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que dans la science et la technologie;
- Accroître les investissements dans les services de santé maternelle, des nouveau-nés et des enfants, notamment des services de santé de la reproduction globaux, en améliorant la sécurité nutritionnelle et en assurant des soins de santé à la population la plus âgée;
- Intégrer les nouveaux entrants sur le marché du travail et les travailleurs pauvres dans l'économie formelle à travers des politiques de main-d'œuvre qui créent des

possibilités de plein emploi productif et de travail décent pour tous, notamment les jeunes, tout en facilitant des systèmes de protection sociale équitables pour tous;

- Renforcer les mécanismes de reddition de comptes qui rassemblent tous les partenaires de développement concernés, et qui aient pour objet d'autonomiser les populations et de renforcer leur participation effective à la société;

2. *Engage* la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine à élaborer une initiative continentale relative au dividende démographique qui permettra au continent africain d'accélérer le développement économique et de contribuer à la renaissance africaine;

3. *Invite* les organismes multilatéraux, les partenaires bilatéraux, les fondations, les groupes de réflexion, les organisations non gouvernementales, les institutions de recherche et les universités à travailler avec la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement afin de fournir une assistance technique, des services d'experts ainsi que les ressources financières pour permettre aux Etats membres d'agir afin de réaliser et de récolter les bénéfices de leur dividende démographique;

4. *Demande* à la Commission de l'Union africaine de porter l'initiative continentale sur le dividende démographique ainsi que le contenu de la présente résolution à l'attention des conférences des ministres de la santé, des ministres du développement social, des ministres de l'industrie ainsi que des ministres de l'éducation et des ministres de la promotion de la jeunesse de l'Union africaine;

5. *Demande également* à la Commission de l'Union africaine de mettre en place un fonds pour la recherche afin de faciliter les activités de recherche sur le dividende démographique en Afrique, avec l'appui des États membres et des partenaires de développement.

910 (XLVI) Position commune de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015

La Conférence des ministres,

Notant les progrès accomplis par le continent vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sachant les problèmes qui se posent encore pour les efforts visant à les atteindre tous d'ici à 2015,

Rappelant les décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine demandant à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, de lui présenter chaque année un rapport d'activité accompagné de données statistiques sur les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Consciente du rôle limité joué par les parties prenantes africaines dans l'élaboration de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant la décision par laquelle les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont demandé en juillet 2012 à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et au Programme des Nations Unies pour le développement d'intensifier les consultations sur le programme de développement de l'après-2015 pour définir les priorités africaines,

1. *Prend note* du projet de rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique (2013) et en recommande l'adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en mai 2013;
2. *Invite* les pays à affecter les ressources nécessaires à l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
3. *Prend note* du projet de position commune africaine, qui reflète les priorités de l'Afrique en ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015;
4. *Invite* la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement à mettre en place un groupe de travail technique africain chargé de traduire les priorités de l'Afrique concernant le programme de développement pour l'après-2015 en objectifs concrets et de faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans le processus d'élaboration des objectifs de développement durables et dans le programme adopté à l'échelle mondiale pour l'après-2015;
5. *Invite en outre* tous les pays africains et les communautés économiques régionales à s'approprier, appuyer, défendre et créer des alliances en rapport avec la position commune de l'Afrique de manière à permettre au continent de parler d'une seule voix dans les discussions qui se tiendront au niveau mondial pour élaborer le programme de développement pour l'après-2015.

911 (XLVI) Statistique et développement de la statistique

La Conférence des ministres,

Rappelant l'importance des données statistiques pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et des politiques de développement, ainsi que pour le renforcement de l'intégration économique et politique de l'Afrique,

Notant les progrès accomplis par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement dans l'élaboration et l'exécution à l'échelle du continent de cadres, stratégies et initiatives tels que la série de recensements de la population et de l'habitation de 2010, les programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil et le programme mené à l'échelle du continent pour produire des statistiques ventilées par sexe en appui aux efforts d'intégration de l'Afrique,

Notant que malgré les progrès enregistrés à ce jour, il reste encore beaucoup à faire en Afrique pour amener la statistique au point où elle aidera effectivement le continent à appuyer son développement et en s'en approprier la narration,

Se félicitant du rôle central imparti à la statistique dans le contexte du repositionnement de la CEA et de la volonté affichée de générer de la recherche et du savoir, de favoriser le consensus et d'offrir des services de renforcement des capacités et des services consultatifs dans différents domaines thématiques qui contribuent au programme de développement des pays africains,

Se félicitant également de la décision des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de créer un institut statistique de l'Union africaine,

Se félicitant par ailleurs de l'offre du Gouvernement ivoirien d'accueillir le Centre panafricain de formation statistique quand il sera créé;

1. *Félicite* les pays qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique et invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à la signer et à la ratifier le plus rapidement possible;
2. *Décide* d'allouer des ressources suffisantes à la production et à l'utilisation de données statistiques conformément aux principes inscrits dans la Charte africaine de la statistique;
3. *Demande* à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement, à la Commission économique pour l'Afrique et au Programme des Nations Unies pour le développement de créer un groupe de travail chargé d'élaborer des indicateurs en vue du programme de développement pour l'après-2015 en fonction des priorités définies dans la position commune de l'Afrique et de présenter un projet de liste d'indicateurs d'ici à la fin de 2013;
4. *Invite* la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à consacrer la prochaine réunion des directeurs des bureaux statistiques nationaux à la promotion de la production et de l'utilisation de données statistiques

détaillées, notamment en rapport avec la comptabilité du capital naturel, en vue d'appuyer comme il convient la transformation des économies africaines;

5. *Invite instamment* la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à établir un plan stratégique quinquennal concernant le Centre panafricain de formation statistique, pour le présenter à la réunion des directeurs des bureaux statistiques nationaux d'ici à novembre 2013;

6. *Demande* à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement, à la Commission économique pour l'Afrique et aux communautés économiques régionales d'établir un plan stratégique en vue de rendre opérationnel l'Institut statistique de l'Union africaine et d'organiser une réunion d'experts en vue de définir les moyens de sa mise en œuvre, ainsi qu'en ont décidé les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine;

7. *Demande* aux instituts statistiques nationaux de mettre en place des unités de coordination au sein de leur établissement afin de garantir la collecte régulière de données statistiques, sur la base des instruments harmonisés mis au point par le Groupe de travail spécialisé 1 de la SHaSA

8. *Demande* que les capacités de la Division de statistique de la CUA soient renforcées de façon qu'elle puisse coordonner sa stratégie de production de statistiques relatives à la gouvernance ainsi qu'à la paix et à la sécurité ;

9. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la BAD, la CEA, l'Institut pour la gouvernance en Afrique et d'autres partenaires à continuer d'appuyer les efforts de la CUA en vue de la mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail spécialisé 1 de la SHaSA.

912 (XLVI) Session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

La Conférence des ministres,

1. *Prend note* du rapport de la réunion d'experts chargée de valider les statuts du Fonds monétaire africain et ses annexes, du rapport de l'atelier d'experts chargé de valider le projet de rapport intérimaire sur l'étude technique relative à la création d'une bourse panafricaine des valeurs et du rapport intérimaire sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine;
2. *Demande* à la Commission de l'Union africaine de communiquer aux États membres les statuts révisés du Fonds monétaire africain, le projet de rapport sur l'étude technique relative à la création d'une bourse panafricaine et l'étude révisée sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine. Les États membres devront faire parvenir leurs observations à la Commission de l'Union africaine dans un délai de deux semaines et au plus tard à la fin du mois de juin 2013;
3. *Invite* la Commission de l'Union africaine à convoquer une session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine en octobre/novembre 2013 pour examiner les statuts révisés du Fonds monétaire africain, le projet de rapport sur l'étude technique relative à la création d'une bourse panafricaine, l'étude révisée sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine et la question de la coalition triangulaire Sud-Sud en appui au programme de l'après-2015 pour l'Afrique;
4. *Invite* tous les États membres de l'Union africaine à participer à la session extraordinaire;
5. *Demande* que des ressources financières suffisantes soient engagées en vue de garantir le succès de la session.